



Dès 2024, le système des cartes journalières CFF est remplacé par des "cartes journalières dégriffées Commune". La vente des cartes est ouverte jusqu'à 6 mois chaque jour. Il s'agit d'une carte nominative, non transmissible. Pour consulter les disponibilités, veuillez vous rendre sur le site <https://www.cartejournaliere-commune.ch/fr>.

Tarifs des billets jusqu'à 10 jours avant le jour du voyage (TVA incluse)

- | | |
|-------------------------------|-----------|
| • 2e classe avec demi-tarif | Fr. 39.00 |
| • 2e classe sans demi-tarif | Fr. 52.00 |
| • 1ère classe avec demi-tarif | Fr. 66.00 |
| • 1ère classe sans demi-tarif | Fr. 88.00 |

Tarifs des billets entre 1 jour et 9 jours avant le jour du voyage (TVA incluse)

- | | |
|-------------------------------|------------|
| • 2e classe avec demi-tarif | Fr. 59.00 |
| • 2e classe sans demi-tarif | Fr. 88.00 |
| • 1ère classe avec demi-tarif | Fr. 99.00 |
| • 1ère classe sans demi-tarif | Fr. 148.00 |

Comment procéder pour acquérir une carte CFF ?

UNIQUEMENT au guichet de l'Administration communale durant les heures d'ouverture, avec :

- une pièce d'identité pour chaque voyageur
- l'abonnement demi-tarif pour les usagers qui le possèdent;
- indication du choix de la classe (1e ou 2e) pour chaque voyageur

Paiement cash ou twint au guichet.

L'achat des cartes est en principe définitif et aucun remboursement ne sera effectué, sauf pour les cas d'urgence suivants et dans les 7 jours dès l'émission de la carte par la Commune :

- accident ou maladie, avec certificat médical
- décès du voyageur

Dans les cas ci-dessus, un mail sera envoyé à commune@billens-hennens.ch avec les coordonnées du requérant, les informations sur la ou les cartes-s à rembourser, la raison du remboursement (avec preuve), ainsi qu'un numéro IBAN et un numéro de téléphone portable.

Retrouvez toutes les informations sur les conditions sur le [site internet des CFF](#)